
VILLE DE BAILLEUL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2026 À 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES – DIALOGUE SOCIAL – FINANCES - BUDGET -
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMUNICATION - NUMÉRIQUE -
POPULATION - PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

26/064 – Finances – Budget Principal de la commune – Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Résumé : Cette délibération vise à adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et à arrêter les résultats définitifs comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 2 959 799,69 €
- Excédent d'investissement : 345 343,58 €
- Excédent total : 3 305 143,27 €

Adoptée à l'unanimité.

26/065 – Finances – Budget annexe du Cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Résumé : Cette délibération vise à adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du cinéma « le Flandria », à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et à arrêter les résultats définitifs comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 148 456,98 €
- Déficit d'investissement : 173 914,50 €
- Déficit total : 25 457,52 €

Adoptée à l'unanimité.

26/066 – Finances – Budget Principal de la commune – Exercice 2025 – Détermination et affectation des résultats définitifs

Résumé : Cette délibération vise à affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget principal de la commune selon les éléments comme suit :

Au compte 1068 (Affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement)	0,00 €
Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	2 959 799,69 €
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	87 253,54 €

Adoptée à l'unanimité.

26/067 – Finances - Budget annexe du cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 - Détermination et affectation des résultats définitifs du

Résumé : Cette délibération vise à affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma « Le Flandria » comme suit :

Au compte 1068 (Affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement)	148 456,98 €
Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	0,00 €
Au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	215 643,84 €

Adoptée à l'unanimité.

26/068 – Finances – Budget Principal de la commune – Exercice 2026 - Décision Budgétaire Modificative n° 1

Résumé : Cette délibération vise à approuver la Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget principal de la commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
21.2128.322	Résiliation des travaux du paddel	-85 650,00 €			
20.2051.020	Mise en œuvre du parapheur électronique	+4 000,00 €			
20.2051.020	Logiciel de gestion des interventions techniques (e atal)	+12 050,00 €			
21.21351.020	Contrôle d'accès pour bâtiments communaux	+7 000,00 €			
21.21838.020	Modernisation numérique des services de la ville	+12 650,00 €			
21.2188.028	Matériel technique pour l'école d'arts plastiques	+300,00 €			
21.21568.11	Équipement pour la police municipale	+7 000,00 €			
21.21828.11	Véhicule pour la police municipale	+40 000,00 €			
21.21621.314	Acquisition d'œuvres pour le musée	+2 650,00 €			
TOTAL		+ 0,00 €	TOTAL		+ 0,00 €

Adoptée à la majorité.

26/069 – Commande publique - Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Bailleul

Résumé : Cette délibération vise à approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Bailleul, afin de rationaliser les acquisitions des deux organismes et permettre une plus grande transparence et un plus grand respect des règles de la commande publique.

Adoptée à l'unanimité.

26/070 – Éducation – Écoles privées sous contrat d'association – Exercice 2026 – Forfait versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2025-2026

Résumé : Cette délibération vise à actualiser le forfait pour les écoles privées sous contrat d'association à 1357,10 € pour un élève bailleulois des écoles maternelles et 541,57 € pour un élève bailleulois des écoles élémentaires. Elle vise également à verser le solde du forfait global pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité.

26/071 – Délégation du Conseil municipal au Maire

Résumé : Cette délibération vise à lister et accorder les délégations du Conseil municipal au Maire.

Elle vise également à autoriser la première adjointe à exercer la suppléance du Maire en cas d'empêchement et à accorder une subdélégation à la Directrice Générale des Services dans les domaines précisés.

Cette délibération remplace la délibération 26/022 du 21 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité.

26/072 – Désignation des référents municipaux au sein de l'Association Beffrois du Patrimoine mondial

Résumé : Cette délibération vise à désigner les élus et techniciens référents au sein de l'Association Beffrois du Patrimoine mondial, à savoir :

- Élu titulaire : Nancy MILITAO
- Elu suppléant : Rémi BRAEMS
- Technicienne titulaire : Yveline BEHAGUE
- Technicien suppléant : Jean-Pierre BAILLEUL

Adoptée à l'unanimité.

CADRE DE VIE – PATRIMOINE – ESPACES VERTS

26/073 – Stratégie foncière – Échange foncier avec la Société ARIMMO – Désaffectation et déclassement de parcelles communales – 105 Rue Philippe Van Tieghem

Résumé : Cette délibération vise à constater la désaffectation matérielle de deux portions du domaine public routier situées 105 Rue Philippe Van Tieghem.

Elle vise également à prononcer le déclassement du domaine public routier communal de ces deux portions et à décider de leur intégration dans le domaine privé communal.

Adoptée à l'unanimité.

26/074 – Stratégie foncière – Approbation d'un échange foncier sans soulte avec la Société ARIMMO – 105 Rue Philippe Van Tieghem

Résumé : Cette délibération vise à céder deux portions du domaine public routier situées au 105 Rue Philippe Van Tieghem, au profit de la Société ARIMMO, pour une superficie totale de 18 m², en contrepartie de l'acquisition, par la commune, de deux parcelles cadastrales appartenant à la Société ARIMMO, pour une superficie totale de 20 m².

Elle vise également à constater que les propriétés faisant l'objet d'échange sont de valeurs vénales équivalentes et que l'opération s'effectuera sans versement de soulte par les parties. L'ensemble des frais inhérents à cet échange seront supportés par la SSCV BAILLEUL VAN TIEGHEM.

Adoptée à l'unanimité.

**VIE ASSOCIATIVE – FESTIVITES – SPORTS –
CONSEILS DE QUARTIER ET DES HAMEAUX**

26/075 – Accompagnement de la vie associative – Exercice 2026 – Subvention exceptionnelle

Résumé : Cette délibération vise à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € au Volley Ball Club de Bailleul pour l'organisation du « Final four ».

Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Maxime Vallart



Le Maire

Jacques GREMBER

